



A.68

POUR PUBLICATION SIMULTANÉE
A OTTAWA ET A LA NOUVELLE-DELHI
A ONZE HEURES DU MATIN H.N.E.
LE VENDREDI 15 NOVEMBRE 1963.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce que les représentants du gouvernement indien et du gouvernement canadien ont conclu et paraphé hier à Ottawa deux accords relatifs à l'énergie atomique qui revêtent une grande importance pour les deux pays. Ces accords seront signés formellement à la Nouvelle-Delhi d'ici peu de temps.

L'un des deux accords est conclu entre les autorités de l'énergie atomique des deux pays, qui échangeront librement les données scientifiques et techniques dont elles disposent déjà ou dont elles viendront à disposer pendant la durée de l'Accord en ce qui concerne la mise au point de piles atomiques modérées à l'eau lourde. Chacune des deux parties fournira, à la demande de l'autre, des renseignements et des données détaillées, y compris des plans et des dessins de fonctionnement, relatifs à la conception et à la construction des stations nucléaires de puissance utilisant la filière à l'eau lourde. Au début, la société Energie atomique du Canada limitée fournira au ministère de l'Energie atomique de l'Inde des études détaillées, y compris des dessins de fonctionnement, relatives à la pile CANDU et à la station d'électricité nucléaire de Douglas Point, en cours de construction au Canada.

L'Accord aura une durée initiale de huit ans et il pourra ensuite être prorogé par les deux parties. Au cours des premières années, de précieux renseignements

obtenus par le Canada grâce à ses travaux sur les filières à l'eau lourde seront cédés au gouvernement indien et pourront servir commercialement, sans restrictions, dans l'Inde. Ces renseignements, que le gouvernement indien a évalués à \$5,000,000, seront cédés à l'Inde à titre gratuit et sans qu'aucune déduction ne soit opérée en contrepartie sur l'aide accordée à l'Inde dans le cadre du Plan de Colombo ou d'autres plans.

Aux termes du second Accord, le Canada et l'Inde collaboreront à la construction d'une centrale d'énergie nucléaire du modèle CANDU à rendement net de 200 megawatts, à Rana Pratap Sagar (Etat du Radjasthan), dans l'Inde. Le ministère de l'Energie atomique de l'Inde dirigera les travaux et en aura la responsabilité. Le Canada fournira le projet, avec tous dessins et devis, jusqu'au matériel de production de la vapeur; l'Inde fournira le projet des autres parties de la station.

L'approvisionnement initial de combustible d'uranium viendra du Canada pour près de la moitié *. On se servira aussi de combustible canadien pour les autres besoins du réacteur, dans la mesure où l'on ne disposera pas de combustible indien et à condition que le combustible canadien ne revienne pas plus cher que ses concurrents étrangers.

Le gouvernement canadien accordera, aux termes de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, des facilités de crédit pour l'achat de services, de matières

* Aux cours actuels du marché, cette moitié de l'approvisionnement représente une valeur d'environ \$2,100,000.

et d'équipement en provenance du Canada, dont on estime qu'ils coûteront environ \$35,000,000. Le coût total de l'entreprise est de l'ordre de \$70,000,000.

Cette station nucléaire répondra pour une part appréciable aux besoins d'énergie d'une région très importante de l'Inde.

Le Canada et l'Inde sont convenus d'échanger des renseignements en ce qui concerne le fonctionnement de cette station et celui de sa jumelle, la station de génération nucléaire de Douglas Point, actuellement en cours de construction au Canada. Il est aussi convenu que les deux stations ne seront utilisées qu'à des fins précises à cet égard. Caractéristique nouvelle, ces dispositions pacifiques; l'Accord comporte des dispositions/sont entièrement réciproques; elles accordent à l'Inde et au Canada des facilités identiques pour s'assurer que les deux stations serviront à des fins pacifiques.

Les deux Accords sont conformes à la coopération qui se développe depuis longtemps déjà entre le Canada et l'Inde dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Ils renforceront encore les relations étroites et amicales qui existent entre les deux pays.